

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Rapporteur :  
Madame Corine NICOLAS**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 19/12/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014  
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'emprises rue du Frugy / rue Marie Curie  
pour un aménagement de voirie**

**Pour les besoins d'un aménagement de voirie rue du Frugy et rue Marie Curie, il s'avère nécessaire d'acquérir environ 182 m<sup>2</sup> de la propriété de madame Coadour, au prix de 50 €/m<sup>2</sup> soit 9 100 €.**

\*\*\*

L'aménagement de voirie projeté sur la rue du Frugy et la rue Marie Curie et notamment la création de trottoirs nécessite d'acquérir deux emprises à prendre sur la parcelle cadastrée section BK n° 564, propriété de madame Coadour.

Ces emprises d'une surface totale d'environ 182 m<sup>2</sup> ont été proposées à 50 €/m<sup>2</sup> à madame Coadour qui a accepté, les frais liés au transfert de propriété étant supportés par la ville.

L'intégration de ces emprises dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'acquisition d'environ 182 m<sup>2</sup> de la propriété de madame Coadour au prix de 50 €/m<sup>2</sup> afin de réaliser un aménagement de voirie ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET